

CONSEIL DES MINISTRES DU 28 DECEMBRE 2015

Adoption du décret fixant les attributions du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de vie et portant réorganisation et fonctionnement dudit ministère. L'objectif de ce décret est d'assurer une meilleure adéquation entre les nouvelles missions assignées au ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de vie issu de la formation du dernier gouvernement et l'ensemble des services qui lui sont rattachés. Autrefois axées sur le développement urbain, l'habitat, la promotion immobilière et les infrastructures ainsi que les équipements urbains, les missions du ministère s'étendent désormais à un quatrième volet, à savoir l'amélioration du cadre de vie, volet qui occupera désormais une place importante dans les actions à mener pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. En outre, trois nouvelles directions ont été créées pour permettre au ministère de mieux relever les défis urbains auxquels notre pays est confronté.